

CHRONIQUE POLITIQUE DE LA RDC 2015 – 2016

par Aymar Nyenyezi Bisoka et Maurice Ntububa

Abstract

From May 2015 to June 2016, political developments in DRC focused on the political crisis that emanated from the delay in organizing the election that had been scheduled to take place from October 2015 to December 2016. Presently, all politicians are aware that it would be difficult to respect constitutional provisions on the organization of elections. In any case the presidential majority, or at least its remnants, have already been reassured by the constitutional court that Joseph Kabila can remain in power if there is no presidential election. That notwithstanding, a political dialogue must be organized to at least legitimize the extension of his mandate. Unfortunately the presidential majority seems not to have considered all the internal and external dissident voices who demand that the constitution be respected. The pressure experienced from its militants, opposition parties, civil society and the international community puts it in more difficulty, giving rise to uncertainty. This situation has arisen within a context of increasing poverty and insecurity, especially in the Eastern part of the country.

1. INTRODUCTION

L'actualité politique de la RDC entre juillet 2015 et juillet 2016 est principalement dominée par la question électorale et, précisément, par la question de l'alternance à la tête du pays. Comme l'a montré la chronique politique de la RDC 2014-2015¹, depuis 2014, la majorité présidentielle (MP) a mis en place toute sorte de stratégies juridiques et politiques afin de se maintenir au pouvoir après 2016. Du point de vue juridique, la principale stratégie a été d'essayer de modifier la Constitution² afin de permettre au président Kabila qui, selon celle-ci, ne devrait plus se représenter en 2016, de pouvoir briguer un troisième mandat. Du point de vue politique, en dehors de la nomination de ses proches dans plusieurs institutions publiques comme la Commission nationale électorale indépendante (CENI) ou la Cour constitutionnelle, le pouvoir a misé sur le retard lié à des aspects techniques dans l'organisation des scrutins afin d'éviter l'alternance politique. Il a alors suffi que la Cour constitutionnelle interprète l'article 70 de la Constitution au sens où, en cas de non organisation d'élections, il appartiendra au Président en exercice de continuer à exercer le pouvoir.

Mais si une telle stratégie politique a jusque-là réussi, toute la question reste de savoir jusqu'à quand cet état d'illégitimité continuera. Car, en ef-

¹ NYENYEZI, B. A., « Chronique politique de la RDC: 2014–2015 », in: REYNTJENS, F., VANDEGINSTE, S., VERPOORTEN, M. (eds.), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2014-2015*, Anvers, UPA, 2015, pp.131-158.

² Début 2015, le Parlement avait tenté de modifier les articles verrouillés par la Constitution. Mais la forte mobilisation populaire s'opposant à toute révision des articles constitutionnels verrouillés avait alors fait plier le Parlement quant à la tentative d'une modification de ces lois constitutionnelles (*Ibid.*).

fet, en mettant en place de telles stratégies, le pouvoir en place n'a pas tenu compte des schismes qui se produiraient au sein de sa majorité du fait des désaccords concernant le respect de la Constitution. Sous la pression aussi bien de la communauté internationale que de la société civile locale qui sont très loin de le laisser faire, on observe nous semble-t-il certaines avancées de la part du gouvernement, par l'opération de révision du fichier électoral et par le lancement, le 31 juillet 2016, de l'opération d'enrôlement des électeurs, à Gbadolite, chef-lieu de la province du Nord-Oubangui, bien que l'opposition ne paraisse pas être d'accord.

C'est principalement sur ces questions que revient largement la présente chronique. Elle analyse tout d'abord le schisme qui est intervenu au sein de la MP. Elle revient aussi sur le principal acteur dissident de cette majorité – en la personne de Moïse Katumbi, l'ancien gouverneur de l'ex-province du Katanga – et sur le prétexte du dialogue et des concertations au plan national comme préalables aux élections – mais qui, en réalité, apparaissent comme des discours avancés par le pouvoir afin d'essayer de gagner du temps dans le but de rester au pouvoir. En outre, cette chronique porte un regard sur le rassemblement de l'opposition politique congolaise qui s'est tenu au cours de l'année 2016 en Belgique. Enfin, elle revient sur la CENI et le problème de « glissement »³ qui est fort envisagé par rapport à l'organisation des élections.

Alors que les acteurs politiques sont davantage intéressés par la question électorale, bon nombre de populations locales continuent à être victimes de l'insécurité qui s'accroît dans le pays, particulièrement à l'Est où des groupes armés n'en finissent pas de sévir. Au lieu de se concentrer sur l'efficacité de leurs actions conjointes, la MONUSCO et le gouvernement congolais n'arrêtent pas de se chercher querelle à propos de considérations politiques liées aux modalités d'actions conjointes. Entre temps, l'*Allied Democratic Forces and the National Army for the Liberation of Uganda* (ADF-NALU) et les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) continuent à tuer, à violer et à provoquer les déplacements de plusieurs centaines de milliers de personnes dans l'Est.

Tous ces désastres ont lieu au sein d'une situation d'impunité et de pauvreté qui vont s'accroissant, dans un contexte où le budget national souffre de la baisse de la croissance économique occasionnée par la chute du prix des matières premières au niveau international. Cette situation a dû amener le gouvernement de la RDC à adopter un nouveau projet de loi des finances pour l'exercice 2016, qui prévoit une baisse des dépenses de 8 476 milliard à 6 611 milliards de francs congolais, soit une réduction de 1 865 milliard (1,73 mil-

³ Le terme de « glissement » est devenu populaire dans le jargon politique en RDC. Il fait référence au résultat des manœuvres politiques faisant que le Président de la République reste en fonctions au-delà du terme de son deuxième mandat, fin 2016, pour la raison que l'élection présidentielle censée être organisée ne l'aurait pas été.

liard d'euros).⁴ Ceci va contraindre le pays à un régime drastique d'austérité avec comme conséquence la baisse de financement des projets dans les secteurs porteurs de croissance tels que l'agriculture, le transport, l'énergie, etc. Le gouvernement va même annoncer la réduction de son train de vie, ainsi que la réduction du budget de fonctionnement des institutions de la République.⁵

Mais il y a lieu de noter quelques avancées positives, dont la révision du fichier électoral (identification et enrôlement des électeurs) annoncée depuis février 2016 mais qui a finalement débuté le 31 juillet 2016 dans la province de l'Équateur. On notera aussi la mise en place des nouvelles provinces (passage de 11 à 26 provinces) et la nomination des autorités y afférentes.

2. GOUVERNANCE

L'actualité relative à la gouvernance politique en RDC peut être lue, ainsi qu'annoncé dans l'introduction, à partir de quatre points importants: le schisme qu'a connu, en 2016, la MP par rapport à toute son histoire (2.1.), le problème rencontré par celle-ci depuis le départ de Katumbi et le discours sur le dialogue politique (2.2.), le rassemblement d'une majeure partie de l'opposition politique dans le conclave de Genval, en Belgique (2.3.), et les effets des activités de la CENI sur l'épineuse question du « glissement » (2.4.).

2.1. Schisme au sein de la Majorité Présidentielle

Les débats controversés autour de la prolongation du mandat du président de la République Joseph Kabila a fini par provoquer un schisme au sein du groupement de la MP. Certains partis membres de la famille politique du chef de l'État ont finalement exprimé publiquement leur désaccord en faisant savoir à Joseph Kabila la nécessité de respecter l'alternance politique promue par la Constitution.⁶ Ces partis politiques ont constitué une plateforme dénommée G7, dont: le Mouvement social pour le renouveau (MSR), l'Alliance pour le renouveau au Congo (ARC), l'Union nationale des démocrates fédéralistes (UNADEF), le Mouvement solidarité pour la démocratie et le développement (MSDD), l'Avenir du Congo (ACO) et le Parti démocratique chrétien (PDC).

⁴ *Journal officiel de la République démocratique du Congo*, 57^e année, n^o spécial, Kinshasa, 13 novembre 2015.

⁵ Lire le journal *Le Soft International* paru à Kinshasa en septembre 2015.

⁶ La constitution prévoit ce qui suit en son article 70: « Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. À la fin de son mandat, le Président de la République reste en fonction jusqu'à l'installation effective du nouveau Président élu ». Il existe des dispositions complémentaires à cet article; par exemple, l'article 220 alinéa 1^{er}, qui dit ceci: « La forme républicaine de l'État, le principe du suffrage universel, la forme représentative du gouvernement, le nombre et la durée des mandats du Président de la République, l'indépendance du pouvoir judiciaire, le pluralisme politique et syndical, ne peuvent faire l'objet d'aucune révision constitutionnelle »; l'article 168 stipule: « Tout acte déclaré non conforme à la Constitution est nul de plein droit ».

Certains frondeurs au sein de cette plateforme étaient ministres, députés, voire conseiller spécial du président Kabila. Ce départ est intervenu après que ces partis eurent envoyé à trois reprises des courriers⁷ au chef de l'État – fin février, début mars et à la mi-septembre 2015 – dans lesquels ils s'opposaient à toute tentative de prolongement du deuxième et dernier mandat constitutionnel du président congolais.

La réaction du reste de la MP a été de déclarer ces partis comme s'étant « auto-exclus » de la coalition au pouvoir. Les frondeurs ont ensuite été malmenés par le régime en place. Après l'ancien député du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), Vano Kiboko, c'est le bâtonnier Jean-Claude Muyambo Kyassa qui a été emprisonné le 20 janvier 2015. S'en est suivi une plainte contre celui qui est devenu le principal rival du président Kabila, Moïse Katumbi. Lancée par le procureur général de la République, sous instruction du ministre congolais de la Justice Alexis Tambwe Mwamba, cette plainte portait sur un éventuel recrutement de « mercenaires » étrangers, américains notamment, par ledit ex-gouverneur.

Colette Braeckman dans son carnet du 10 février 2016 parle de la fronde du G7 comme étant la plus importante depuis la formation de la plateforme de la MP. De façon plus précise, cette scission serait liée, selon les correspondances adressées au chef de l'État par les frondeurs, à l'interprétation du silence du président de la République quant à son positionnement sur les scrutins à venir, comme une attitude qui fragiliserait la MP. Cette fronde rassemble sept poids lourds de la politique congolaise dont l'honorable Olivier Kamitatu, le conseiller en matière de sécurité du chef de l'État, Pierre Lumbi, et, deux leaders originaires du fief du président Kabila, les Katangais Charles Mwando Nsimba et Gabriel Kyungu Wa Kumwanza.

L'argument principal de ces leaders a été de dire qu'un éventuel maintien du chef de l'État au pouvoir au-delà du mandat constitutionnel serait la « stratégie suicidaire » pour la MP. Ces leaders ont alors plaidé pour le respect de l'alternance politique et pour que les élections se tiennent dans les délais constitutionnels, avec une priorité pour les élections législatives et présidentielles sur les élections locales.⁸

De son côté, l'Assemblée nationale a élu un nouveau vice-président pour remplacer le « frondeur » Charles Mwando Nsimba. Une pétition contre le bureau de cette Assemblée a été déposée par l'opposition qui réclamait ce poste pour son compte. Mais la pétition a été rejetée. Par ailleurs, la MP a restructuré son secrétariat général avec l'apport de trois nouvelles personnalités,

⁷ Fin février, début mars et à la mi-septembre 2015, les leaders de sept partis frondeurs de la coalition au pouvoir, le « G7 », avaient envoyé des courriers dans lesquels ils s'opposaient à toute tentative de prolongement du deuxième et dernier mandat constitutionnel du président Joseph Kabila. Pour plus de détails, lire la copie de la correspondance sur C-News, parue à Kinshasa le 25 mars 2015.

⁸ Lire le journal *Jeune Afrique* du 5 février 2016.

dont le député national Kokonyange de l'AFDC qui devient secrétaire général adjoint. Le député Mikulu, exclu de l'ARC (l'un des partis membres du G7), est nommé secrétaire national chargé des stratégies. De son côté, André Alain Atundu devient porte-parole du secrétariat général de la MP.

L'autre conséquence du schisme sera le dédoublement des partis politiques frondeurs, dont le Mouvement social pour le renouveau (MSR), l'Union nationale des démocrates fédéralistes (UNADEF), l'Union nationale des fédéralistes du Congo (UNAFEC) et l'Alliance pour le renouveau au Congo (ARC). Non seulement le pouvoir a créé ces doublons mais aussi il leur aurait permis, en toute impunité, de vandaliser tout ce qui appartenait aux adversaires politiques. C'est le cas de l'UNAFEC de Gabriel Kyungu wa Kumwanza et de l'UNADEF de Charles Mwando Nsimba dont les sièges de parti seront saccagés à Lubumbashi.

Tout ceci pour dire que la MP a souhaité se restructurer au lieu de prendre en considération les signaux d'alarme qu'ont lancés les frondeurs. Comme va le montrer le point ci-dessous, il n'en reste pas moins vrai que le schisme créé par ces derniers a été un coup dur pour une MP à court d'arguments en faveur du « glissement » et amputée de l'un de ses principaux leaders, Moïse Katumbi.

Ainsi, pour remonter dans le passé, il y a lieu de rappeler que la rupture entre Moïse Katumbi et le président Kabila arrive pleinement en place publique le 23 décembre 2014 lorsque, à la place de la Poste à Lubumbashi, une nombreuse foule vient saluer le retour au pays de l'ancien gouverneur, après trois mois d'absence. L'image de trois faux penaltys employée par Moïse Katumbi fait alors clairement allusion à la volonté de Kabila de se maintenir au pouvoir et de l'intention du gouverneur de ne surtout pas laisser faire. Par ce discours, Katumbi s'est présenté comme le porte-parole de l'opinion nationale qui pense que le président de la République en exercice ne devrait plus se représenter à la présidentielle de 2016. C'est là qu'ont commencé les ennuis judiciaires de Katumbi. Le dernier en date concerne une affaire de spoliation d'immeuble.

2.2. Le prétexte du dialogue et le problème Katumbi

Selon la majorité au pouvoir en RDC, la tenue d'un dialogue politique serait nécessaire avant celle des élections. En effet, moins de deux ans après les « concertations nationales », le président Kabila s'est encore une fois dit ouvert à un nouveau dialogue avec l'opposition. Ces appels au dialogue sont interprétés par l'opposition et la majeure partie de la société civile comme la énième tentative faite par le président congolais pour se maintenir à la tête du pays. Cette volonté de conserver le pouvoir a tout d'abord été exprimée dans les tentatives de révision de la constitution en 2014 et 2015, mais aussi dans sa volonté d'opérer un « glissement » au-delà du terme de son mandat, comme

nous l'avons déjà vu.

Ce dialogue tel que convoqué par le président Kabila, conformément à l'ordonnance n° 15/084 du 28 novembre 2015, divise encore la classe politique et la société civile congolaises. Certains y sont favorables, d'autres non. D'autres encore le conditionnent par et à travers le cadre strict de la résolution 2277⁹ et du respect de la Constitution. Il s'agit par exemple des évêques catholiques qui, à l'issue de leur Assemblée plénière du 20 au 24 juin 2016, dans le cadre de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), ont cherché à approcher la MP, l'opposition et la société civile pour tenter de trouver une formule consensuelle menant à un dialogue dans le respect du cadre constitutionnel.

Cette volonté d'organiser le dialogue a aussi été partagée par l'UDPS qui a conditionné sa participation au respect de la Constitution et des délais pour les élections présidentielle et législatives. Cette décision de l'UDPS de participer à ces assises n'a pas plu à tous les autres partis de l'opposition, dont une grande majorité s'y est d'ailleurs opposée. Pour ces organisations, participer à un quelconque dialogue est une manière de prendre part aux manœuvres de diversion du régime en place dans le but de se maintenir au pouvoir, en connivence avec l'UDPS.

Parmi les opposants à ce dialogue figure la plateforme Dynamique de l'opposition¹⁰ et le G7¹¹ qui a qualifié l'appel au dialogue de « piège » tendu à l'opposition par le pouvoir. Ces opposants ont exigé la tenue effective des élections présidentielle et législatives dans le délai constitutionnel et le départ du président Kabila en décembre 2016, qu'il y ait élection ou pas. La Dynamique de l'opposition estime que la préservation de la stabilité et de la paix en RDC passe par « l'impérieuse nécessité de protéger et défendre la Constitution de la République ». ¹² C'est d'ailleurs pour ces raisons que, le 25 mai 2016, la Dynamique de l'opposition organisait une marche à Kinshasa et dans certaines provinces de la RDC pour s'opposer à toute éventualité de dialogue national.

Cette contestation visait aussi l'arrêt de la Cour constitutionnelle qui autorise le président Kabila à se maintenir au pouvoir au-delà de 2016 en cas de report de l'élection présidentielle. En effet, selon un arrêt rendu mercredi 11

⁹ Cette résolution du Conseil de Sécurité des Nations unies insiste pour que le dialogue rentre entièrement dans les prévisions de la Constitution concernant le délai légal de la tenue des élections présidentielle et législatives.

¹⁰ La plateforme Dynamique de l'opposition regroupe un ensemble de partis politiques dits de l'opposition, dont Ecidé de Martin Fayulu, Fonu de Joseph Olenga Nkoyi, Unc de Vital Kamerhe, MLC de Jean-Pierre Bemba, MLP de Franck Djongo, ainsi que d'autres formations et regroupements politiques.

¹¹ Le G7 est une plateforme composée de sept partis à savoir : le MRS, ARC, UNAFEC, UNADEF, PDC, ADP et ACO qui sont des partis frondeurs de la MP.

¹² Radio Okapi, 26 juin 2016.

mai 2016 par la Cour constitutionnelle, le président congolais pourra rester en fonctions au-delà du terme de son mandat, fin 2016, si l'élection présidentielle censée avoir lieu en 2016 n'est pas organisée. Telle a été la conclusion de la Cour constitutionnelle qui siégeait en audience à Kinshasa afin de répondre à une requête en interprétation déposée par plus de 250 députés de la MP alors que la perspective de la tenue du scrutin présidentiel s'éloignait davantage chaque jour.

La Cour a ainsi choisi de privilégier l'article 70 stipulant qu'« à la fin de son mandat, le Président de la République reste en fonction jusqu'à l'installation effective du nouveau Président élu ». Pour sa part, s'appuyant sur l'article 75 de la loi fondamentale, l'opposition demandait au contraire qu'à la fin de son mandat le président Kabila cède sa place au profit du président du Sénat dans le cas où la présidentielle ne serait pas tenue dans les temps. Selon cet article, « En cas de vacance pour cause de décès, de démission ou pour toute autre cause d'empêchement définitif, les fonctions de Président de la République, à l'exception de celles mentionnées aux articles 78, 81 et 82 sont provisoirement exercées par le Président du Sénat. » Cette opposition dénonce depuis des mois la volonté prêtée au chef de l'État et à sa majorité de se maintenir au pouvoir par tous les moyens.

À Lubumbashi par contre, la marche organisée au mois d'avril 2016 par Moïse Katumbi, choisi par la coalition de l'opposition dite G7 comme candidat à la future présidentielle, a été dispersée par la police à coups de grenades lacrymogènes et de balles réelles tirées en l'air.¹³ C'est au cours de cette manifestation qu'un des gardes du corps de Moïse Katumbi, Lewis Darryl, de nationalité américaine, a été arrêté. Il a été accusé d'être un mercenaire qui planifiait des opérations de déstabilisation avec d'autres présumés mercenaires sud-africains qui auraient été recrutés par Moïse Katumbi.¹⁴

C'est dans ce contexte que le Parquet général de Lubumbashi a annoncé l'inculpation formelle de l'ancien gouverneur de l'ex-Katanga le 19 mai 2016 pour atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'État.¹⁵ Cependant, il lui a été accordé la liberté d'aller se faire soigner au lieu de son choix, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

En effet, le 20 juin 2016, officiellement en soins de santé en Europe, il a été accusé d'avoir spolié et vendu une maison d'Alexandros Stoupis de nationalité grecque. À en croire la défense de Katumbi, l'immeuble en question serait plutôt une propriété de Katebe Katoto, son frère aîné qui en détient les titres et le certificat d'enregistrement.¹⁶ Homme d'affaires et proche de l'opposant historique congolais Étienne Tshisekedi, Katebe Katoto, se confi-

¹³ Radio Okapi, 25 mai 2016.

¹⁴ *La Libre Belgique*, 4 mai 2016.

¹⁵ *Jeune Afrique*, 19 mai 2016.

¹⁶ Voir copie du Certificat d'enregistrement sur Africanews du 22 juin 2016.

ant à *Jeune Afrique*¹⁷, soutient être le propriétaire de l'immeuble qu'il avait acheté auprès de la SONAS (Société nationale des assurances) en 1970. À cette époque, Moïse Katumbi vivait dans cette maison et n'avait que six ans. Néanmoins, le juge l'a condamné par défaut le 22 juin 2016, avec arrestation immédiate, à 36 mois de prison et à une amende d'un million de dollars américains.¹⁸ Moïse Katumbi et Raphaël Katoto vont, à leur tour, porter plainte contre Alexandros Stoupis au tribunal de paix de Kamalondo (Lubumbashi) pour faux et usage de faux et dénonciation calomnieuse.¹⁹

Le 30 juin 2016, date de la commémoration de l'indépendance de la RDC, pour rompre son silence au regard de tous ces harcèlements judiciaires, Moïse Katumbi a déploré dans sa déclaration les poursuites judiciaires intentées contre lui et qui n'ont, selon lui, pour objectif que de nuire à son honorabilité afin de disqualifier sa candidature à l'élection présidentielle de 2016.²⁰ Il faudra attendre le 25 juillet 2016 pour apprendre que madame la juge Chantal Ramazani qui a prononcé ledit jugement est portée disparue. En ce même jour, il est publié une lettre que la juge aurait adressée au ministre de la Justice et des Droits Humains dans laquelle elle dit craindre pour sa vie à cause de menaces qu'elle aurait reçues de ses chefs et des services de renseignements qui lui auraient extorqué sa signature. Une semaine plus part, ce sont deux greffiers du même tribunal qui ont pris fuite, emmenant avec eux l'intégralité du dossier judiciaire de l'affaire Katumbi.²¹

2.3. Le conclave de Genval: panique au sein de la MP ?

Au regard de nombreux déboires du pouvoir de Kabila vis-à-vis des opposants politiques, les partis d'opposition acquis au dialogue national, l'UDPS entre autres, ont exigé leur participation à ces assises à certaines conditions: mettre fin aux harcèlements faits aux acteurs de l'opposition; respecter l'échéance électorale telle que prescrite par la Constitution en ce qui concerne les élections présidentielles et législatives; rétablir les médias d'opposition et libérer les prisonniers politiques; respecter l'accord-cadre d'Addis-Abeba et les résolutions 2098 (2015), 2211 (2015) et 2277 (2016) de l'ONU²²; etc.

N'ayant pas obtenu satisfaction à ses revendications, l'UDPS a alors invité l'opposition politique congolaise à un conclave dit « Conférence des forces politiques et sociales acquises au changement », qui s'est tenu à Genval du 8 au 9 juin 2016. Ce conclave a été l'une des grandes rencontres de l'opposition

¹⁷ *Jeune Afrique*, 28 juin 2016

¹⁸ *Jeune Afrique*, 26 juin 2016.

¹⁹ *Idem*

²⁰ Twitter, @moïse katumbi

²¹ Afrikarabia.com du 3 août 2016.

²² Ces résolutions insistent pour l'essentiel sur la stabilisation de la RDC par et à travers la tenue des élections dans le délai constitutionnel et du dialogue politique. Voir site de Nations unies au 30 mars 2016. Voir: <http://www.un.org/press/fr/2016/sc12307.doc.htm>, visité le 13 juin 2016.

congolaise au regard du nombre et de la qualité des participants, dont 100 délégués au total en provenance de 9 différentes plateformes politiques et de la société civile. Y étaient présents l'UDPS et ses alliés, la Dynamique de l'opposition, le G7, l'Alternance 2016, le Front du peuple, la Majorité présidentielle populaire (MPP), le G14, la Convention des républicains ainsi que la société civile dont deux représentants de LUCHA (Mouvement citoyen de lutte pour le changement), ainsi que les 5 délégués de la diaspora.²³ Entre temps, une manifestation d'une centaine d'opposants de la diaspora congolaise a eu lieu à Bruxelles le 28 août 2015. Les manifestants s'opposaient à toute tenue du dialogue national organisé par le président Kabila.

L'un des principaux résultats du conclave de Genval est une nouvelle plateforme baptisée « Rassemblement » qui a rallié les exigences de l'UDPS citées plus haut. La plateforme a mis en place un Acte d'engagement des forces d'opposition. Dans celui-ci figure l'exigence d'élargir la facilitation du dialogue politique en RDC, conduite par l'UA, à l'ONU, l'UE et l'OIF afin de ramener le facilitateur Edem Kodjo (désigné par l'UA) dans la logique de la résolution 2277 du Conseil de Sécurité des Nations unies.²⁴ Il faut rappeler que le 4 juillet 2016 à Addis-Abeba, au siège de l'Union Africaine, s'est tenue la première réunion du groupe de soutien à la facilitation d'Edem Kodjo. L'ONU, l'UA, l'OIF, l'UE et deux organisations sous régionales, à savoir la CIRGL et le SADC, étaient représentées. Elles ont toutes appelé au début d'un dialogue inclusif d'ici fin juillet 2016.²⁵

Finalement, on peut voir que la MP n'a rien lâché; elle continue à penser toute sorte de stratégies pour que les élections n'aient pas lieu dans le délai constitutionnel. La dernière stratégie en date est celle d'organiser un référendum en faveur du dialogue. En effet, le 6 juin 2016, le PPRD a fait un véritable plaidoyer en faveur d'un troisième mandat de Kabila. Il a fallu attendre le moment propice pour Henry Mova, secrétaire général du PPRD, pour l'annoncer publiquement: « Si vous ne passez pas par le dialogue, en face de vous il y a le peuple et le peuple souverain s'exprime au travers d'un mode de scrutin universellement connu, c'est le référendum », va-t-il lancer à l'endroit de l'opposition.²⁶ Ces propos ont provoqué un tollé au sein de l'opposition en fin du mois de juin 2016, au point où le président de la République a essayé de calmer le jeu quelques jours plus tard en appelant aux efforts de tous pour

²³ *La Dernière Heure*, 10 juin 2016.

²⁴ Lire l'Acte d'engagements des forces politiques et sociales acquises au changement en République démocratique du Congo réunies en conférence à Genval, en Belgique, du 8 au 9 juin 2016.

²⁵ Il a ensuite rectifié ses propos sur les antennes de la RFI en date du 6 juillet 2016 en affirmant que le référendum n'était plus à l'ordre du jour bien qu'il soit constitutionnel si le peuple en décidait l'opportunité. Voir: journal *RFI Afrique*, 5 juillet 2016.

²⁶ Journal *RFI Afrique* du 6 juillet 2016.

l'organisation d'élections.²⁷

Pour une certaine opinion, ces propos du chef de l'État ne sont pas clairs tant qu'il n'a pas parlé de son avenir politique ou de la date où auront lieu ces élections. Face à ces nombreux doutes créés par le chef de l'État au sujet de l'organisation ou non des élections dans le délai constitutionnel, le Rassemblement des forces acquises au changement, sous la coordination d'Étienne Tshisekedi, va en profiter pour organiser un meeting le 31 juillet 2016 sur le boulevard Triomphal, à Kinshasa. Devant des milliers de sympathisants, Tshisekedi affirme être prêt à aller au dialogue mais sans le facilitateur Edem Kodjo qu'il qualifie de « kabiliste ». Parlant du dialogue, il a réitéré son appel à la libération des prisonniers politiques, à la réouverture des chaînes de radios et télévisions de l'opposition fermées par le pouvoir et à la cessation des harcèlements judiciaires contre Moïse Katumbi, comme préalables à tout dialogue.²⁸

La Majorité Présidentielle avait organisé son meeting deux jours avant celui du Rassemblement de l'opposition, le 29 juillet 2016 au stade Tata Raphaël, à Kinshasa, pour soutenir le dialogue politique convoqué par le chef de l'État que l'opposition avait refusé. Dans un stade envahi par des militants munis des drapeaux des partis de la majorité, son secrétaire général, Aubin Minaku, va demander à ces militants de la majorité de soutenir le pouvoir de Joseph Kabila.²⁹

2.4. La CENI en faveur du glissement ?

Après la démission de l'abbé Malu-Malu³⁰ de la CENI pour des raisons de santé, il sera remplacé par Corneille Nangaa, secondé par certains nouveaux membres dont Norbert Basengezi et Pierrette Mwenze, tous membres de la Majorité Présidentielle, respectivement comme vice-président et questeur en remplacement d'André Pungwe et Chantal Ngoy Tshite, membre du MSR, parti politique exclu de la Majorité Présidentielle après une lettre ouverte adressé au chef de l'État.

Rappelons que Corneille Nangaa a été désigné sans la participation des prélats catholiques pour qui « les jeux du pouvoir étaient déjà faits à l'avance ». Selon le secrétaire général de CENCO, l'abbé Léonard Santedi, monsieur Nangaa était le candidat de sept confessions religieuses sans l'Église catholique et son élection n'avait pas respecté certains préalables dans le cadre du choix de la personne pouvant assumer les importantes responsabilités qui

²⁷ Politico, 25 juin 2016.

²⁸ Journal parlé de la RTBF du 31 juillet 2016.

²⁹ VOA du 29 juillet 2016.

³⁰ Apollinaire Malu-Malu a été soigné à Dallas aux États-Unis pendant plusieurs mois d'une tumeur au cerveau; il rendra l'âme dans la nuit de jeudi au vendredi 1^{er} juillet 2016.

lui incomberaient.³¹

Les partis politiques d'opposition ont ainsi trouvé un argument pour se méfier de la CENI. Estimant que le processus électoral était en danger, ils ont dès le départ alerté concernant toute forme d'obscurantisme autour du calendrier électoral et ont exigé le début effectif du processus d'enrôlement pour la présidentielle et les législatives qui, selon eux, devraient absolument se tenir en 2016. Ils ont en outre fustigé et repoussé toute manœuvre de quelque nature que ce soit de la part de la CENI et de toute autre institution qui paraîtrait comme une manipulation ou une planification insidieuse d'un quelconque « glissement technique » des mandats aux motifs de contraintes opérationnelles, politiques, logistiques ou financières.

C'est dans ce contexte que l'opposition a proposé un cadre de concertation qui devrait la réunir avec la MP et la CENI en lieu et place d'un dialogue politique. Pour l'opposition, ce cadre devrait permettre de mettre en place un calendrier électoral consensuel qui serait établi de commun accord.

Mais, au lieu de s'inscrire dans cette idée de concertation, le président de la CENI s'est empressé d'introduire un recours auprès de la Cour constitutionnelle consistant à demander un délai dans l'organisation de la présidentielle.³² La Cour a alors rendu son arrêt le 8 septembre 2015 permettant à la CENI de réévaluer l'ensemble de son calendrier, en interprétation des dispositions de l'article 10 de la loi de programmation n°15/004 du 28 février 2015 déterminant les modalités d'installation de nouvelles provinces et de l'article 168 de la même loi n°06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales, telle que modifiée par la loi n°11/003 du 25 juin 2011 du 15 février 2015. Ce qui pourrait paraître comme une entorse dès lors que, à l'exception du seul cas relatif à son règlement intérieur, la CENI n'est pas autorisée à saisir la Cour constitutionnelle en matière de conformité à la Constitution des lois de la République.³³ Une telle décision a ouvert la voie à un probable report du cycle des sept scrutins à venir et ainsi à la facilitation du « glissement ».

En attendant l'élection des nouveaux gouverneurs, la Cour constitutionnelle avait exigé du gouvernement la prise de mesures transitoires exceptionnelles pour remplir le vide juridique à la tête des 21 nouvelles provinces issues du démembrement. C'est dans ce cadre que, le 29 octobre 2015, le président Kabila a procédé à la nomination de 21 commissaires spéciaux qui devaient diriger les nouvelles provinces. La Dynamique de l'opposition et particulièrement l'Union pour la nation congolaise (UNC) a alors dénoncé l'opportunité donnée au chef de l'État par cette Cour de nommer directement les gou-

³¹ www.radiookapi.net du 22 novembre 2015.

³² VOA Afrique du 19 mars 2016.

³³ Lire Article 21 (alinéa 1^{er}) et Article 54, al.2 de la Loi organique n°13/026 du 15 octobre 2013 portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle.

verneurs³⁴ provisoires, mais surtout celle demandant à la CENI de réévaluer l'ensemble du calendrier. Pour l'UNC, tout cela était un signe que la Cour constitutionnelle entérinait le « glissement » du processus électoral souhaité par le pouvoir.

Pour sa part, au cours d'une réunion tripartite à Kinshasa le 28 janvier 2016 entre elle, des partenaires internationaux et le gouvernement congolais, la CENI a expliqué qu'il ne serait pas possible d'organiser les prochains scrutins avant la mi-2017 car il fallait à tout prix réviser le fichier électoral. Cette révision du fichier électoral était une question cruciale car, pour l'OIF, elle crédibiliserait le processus électoral. Dans son rapport d'audit rendu public le 12 novembre 2015, l'OIF relève que le fichier électoral, même s'il est officiellement stabilisé ou fiabilisé, ne pourrait permettre d'organiser des élections répondant aux standards internationaux. La grande faiblesse de ce fichier est qu'il n'inclut pas les quelque 8,5 millions de jeunes ayant passé la barre des 18 ans depuis 2011 et qu'il n'a pas exclu les 1,6 million de personnes décédées depuis, ou encore les Congolais de la diaspora en âge de voter.³⁵ Une telle opération pourrait prendre deux à quatre ans, selon les mêmes experts, et prolongerait ipso facto le mandat du président Joseph Kabila. Ce que va, par contre, décrier l'opposition, brandissant un autre rapport « confidentiel » des experts de l'ONU transmis à New York, lequel affirme qu'il est possible d'organiser l'élection présidentielle, tout au moins, dans le délai constitutionnel. Selon ces techniciens spécialisés en matière électorale, il faut se passer de la révision du fichier électoral projetée par la Commission électorale nationale indépendante.³⁶

Pour la CENI, il est apparu clair qu'aucune élection n'allait se tenir en RDC en 2016, à en croire sa dernière « note technique ». En effet, selon cette institution électorale, l'actualisation du fichier électoral est incontournable bien qu'elle pourrait prendre entre 13 et 16 mois. À cette même occasion, le gouvernement a affirmé sa détermination quant à trouver des financements nécessaires pour permettre la révision du fichier électoral.³⁷ Il a aussi annoncé le vote prochain de deux lois sur ce sujet.

Par ailleurs, pour essayer de prouver à toutes les tendances politiques qu'elle faisait son travail dans la mesure du possible et eu égard aux moyens et au temps à lui impartis, la CENI a lancé en date du 10 février 2016

³⁴ La Constitution de la RDC prévoit l'élection des gouverneurs au scrutin indirect, élus par les députés provinciaux.

³⁵ Journal *RFI Afrique* du 13 novembre 2015.

³⁶ 7 sur 7. Cd du 23 mai 2016.

³⁷ Rappelons ici le rôle important joué par le rapport d'audit du fichier électoral mené par l'OIF et qui a largement justifié l'urgence d'actualisation dudit fichier. Entre autres raisons justifiant cette actualisation figure la nécessité pour les jeunes devenus majeurs après les élections de 2011 de pouvoir participer aux élections.

un appel d'offre international³⁸ pour l'acquisition du matériel de révision du fichier électoral. Trois firmes ont remporté les marchés de livraison des kits d'enrôlement des électeurs, des cartes d'électeurs et des sources d'énergie pour l'opération de révision du fichier électoral. Le 29 juin 2016, la société franco-néerlandaise Gemalto SA, leader mondial de la sécurité numérique, a remporté le marché de livraison des cartes d'électeurs, tandis que le groupement d'entreprises chinoises Tiger Standard Panorama s'est vu attribuer le marché de livraison des sources d'énergie. Ces entreprises étaient appelées à fournir les différents matériels au plus tard le 25 juillet 2016.³⁹

De son côté, alors qu'il n'est pas évident que les élections présidentielle et législatives aient lieu à la date prévue, le 5 juillet 2016, le président de la CENI, au cours d'une rencontre avec le cadre de concertation sur le processus électoral en RDC à Bunia, a déclaré que les élections seront organisées à la fin de la révision du fichier électoral qui devrait durer 16 mois. Certains membres de l'opposition, déçus par le discours du président de la CENI, considèrent qu'il s'agit d'une manœuvre d'accompagnement du « glissement » du mandat présidentiel. Ajoutons également qu'une restructuration a eu lieu au sein de la CENI suite à la fronde du G7 et aux démissions forcées de certains membres de la CENI qui s'en sont suivies. Cela a également eu une incidence sur le timing.

3. SÉCURITÉ

La situation sécuritaire en RDC est toujours inquiétante, particulièrement dans l'Est. On note encore plusieurs centaines de morts et des milliers de déplacés chaque année. Ces actes sont généralement des faits de groupes armés comme l'ADF-NALU, les FDLR, le FRPI, les Mayi-Mayi Simba, les Raïa Mutomboki, les Yakutumba, le FNL, etc. Certains éléments des FARDC sont aussi à la base de l'insécurité dans l'Est.⁴⁰ Mais nous revenons ici sur deux groupes qui ont plus fait parler d'eux et le rôle que les FARC et la MONUSCO ont joué. La MONUSCO parle de 2,7 millions de déplacés dans l'Est de la RDC, de 500 000 réfugiés dans les pays voisins.⁴¹ De son côté, le bureau OCHA dénombre plus de 600 000 déplacés dans la province du Nord-Kivu.⁴² Mais à ce jour, les chiffres sur les victimes de ces terreurs ne sont pas connus. Selon le rapport des experts des Nations unies, les groupes cités seraient soutenus par les réseaux régionaux et internationaux qui leur fournissent un appui

³⁸ C-News actualité intégrale de RDC du 3 mars 2016.

³⁹ Voir : www.ceni.gouv.cd, visité le 10 juillet 2016.

⁴⁰ Lire le rapport du groupe d'experts du comité des sanctions du Conseil de Sécurité mis en place par la résolution 1533 concernant la République démocratique du Congo, New York 2014.

⁴¹ Radio Okapi, 19 août 2015.

⁴² Radio Okapi, 18 août 2015.

logistique.⁴³

3.1. L'inaction face aux rebelles de l'ADF-NALU

Les Forces démocratiques alliées-Armée de Libération de l'Ouganda (ADF-NALU) ont commis beaucoup de crimes sur le sol congolais depuis des années, et continuent à en commettre jusqu'à ce jour. C'est depuis 2013 qu'on signale la présence de cette rébellion ougandaise à l'Est de la RDC. Cette rébellion a établi son fief dans la partie nord de la province du Nord Kivu, région frontalière avec l'Ouganda, où elle commet des exactions, assassinats et tortures contre la population locale. Des affrontements ont eu lieu entre les FARDC et les combattants de l'ADF-NALU qui ont tué plusieurs femmes et ont incendié plusieurs habitations dans un village au nord de Beni.⁴⁴

Alors que les attaques de ce groupe armé ont diminué depuis le milieu de l'année 2015⁴⁵, probablement suite à la restructuration des FARDC, les combattants de l'ADF ont repris le rythme de leurs exactions à l'arme blanche sur des civils dans le territoire de Beni quelques mois après.⁴⁶ Depuis, les FARDC appuyées par la MONUSCO n'ont pas cessé de s'affronter à ces groupes jusqu'à la fin de l'année 2015.⁴⁷ Mais pour la société civile du Nord-Kivu, la collaboration entre les FARDC et la MONUSCO devrait être renforcée afin de parvenir à des résultats beaucoup plus significatifs, une idée à propos de laquelle le président Kabila en visite au Kivu s'est déclaré ouvert.⁴⁸

En mars 2016, cette collaboration s'est avérée fructueuse lorsqu'une autre attaque des combattants de l'ADF a été repoussée par les FARDC dans le territoire de Beni où des hélicoptères d'attaque de la MONUSCO sont intervenus pour les appuyer. Cette opération a marqué la reprise effective des opérations conjointes avec l'armée congolaise.⁴⁹ Mais l'espoir suscité par cette collaboration n'a rien changé à la réalité; des massacres de populations ont continué à Bunia.

En effet, selon la société civile à Beni, Butembo et Lubero, plus de 1 116 personnes ont été tuées en l'espace d'un an et demi à partir du 2 octobre 2014. « Plus de 1 470 personnes kidnappées, plus de 1 000 maisons incendiées et beaucoup de déplacés de guerre de Miriki à Eringeti ».⁵⁰ Ces massacres de civils qu'a connus la partie nord de la province du Nord-Kivu depuis plus d'une année ont généralement été attribués aux rebelles ougandais des ADF.

Selon le Parlement européen, « entre octobre 2014 et mai 2016 plus de

⁴³ Rapport du groupe d'experts du comité des sanctions du Conseil de Sécurité, *op.cit.*

⁴⁴ AFP, 24 juillet 2015.

⁴⁵ Radio Okapi, 26 juillet 2015.

⁴⁶ AFP, 6 septembre 2015.

⁴⁷ AFP, 10 septembre 2015.

⁴⁸ Radio Okapi, 20 décembre 2015.

⁴⁹ Belga.be visité le 27 mars 2016.

⁵⁰ Radio Okapi, 16 mai 2016.

1 160 personnes, femmes et enfants compris, ont été sauvagement tuées dans les territoires de Beni, Lubero et Butembo ». ⁵¹ Les groupes armés qui occupaient alors « plusieurs villages dans région Beni-Lubero ont aussi causé dans la même période la disparition de 1 470 personnes. Beaucoup de maisons, de dispensaires et d'écoles ont été brûlés. Et nombre de femmes, d'hommes et d'enfants ont été victimes de violences sexuelles ». ⁵²

Ainsi, au moins 1.5 million de personnes déplacées internes ont été enregistrées au Nord-Kivu et 400 000 personnes ont fui le pays, selon la même source. Fustigeant l'inaction et le silence du gouvernement de la RDC face à ces atrocités, le Parlement européen a rappelé le rôle actif de certains FARDC comme auteurs de ces exactions. ⁵³ Il a appelé à la reprise rapide et active de la collaboration entre la MONUSCO et les forces armées de la RDC, sur la base de l'accord de coopération militaire conclu le 28 janvier 2016 à Kinshasa, en vue de rétablir et de renforcer la paix et la sécurité dans la région de l'Est et dans tout le pays.

Selon le maire de la ville de Beni (Nord-Kivu), Nyonyi Bwanakawa, de nombreux enfants figurent parmi les victimes de ces atrocités. Environ quatre cents enfants de Beni ont été tués au cours des deux dernières années par des présumés rebelles ougandais des ADF. Plusieurs organisations de la société civile se sont soulevées contre ces exactions et le silence du gouvernement congolais. De façon plus particulière, les réseaux sociaux, notamment Facebook et Twitter, les hashtag *#JesuisBeni* et *#JusticeforBeni*, ont été créés pour dénoncer une telle passivité face à ces massacres et pour interpeller l'opinion internationale sur ce qui se passe à Beni.

3.2. Les attaques des FDLR, jusqu'à quand ?

Présentes dans l'Est depuis 1994, les FDLR n'ont cessé de semer la terreur et de commettre des crimes de guerre sur le sol congolais. En début juillet 2014, la RDC et ses partenaires internationaux (la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, CIRGL et la Southern African Development Community, le SADEC) avaient lancé au FDLR un ultimatum visant à leur faire déposer leurs armes dans les six mois suivants. Ce délai est arrivé à son terme au 2 janvier 2015, alors que les FDLR n'avaient pas répondu à l'appel à ce désarmement volontaire.

Rappelons qu'avant l'expiration de ce délai, une équipe d'envoyés spéciaux internationaux avait exprimé des doutes par rapport à ce désarmement

⁵¹ Voir: <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+MOTION+P8-RC-2016-0801+0+DOC+XML+V0//FR>, visité le 28 juin 2016.

⁵² Radio Okapi, 24 juin 2016.

⁵³ En ce qui concerne ce groupe armé, les autorités rejettent les conclusions du rapport d'un groupe d'études qui impliquent certains éléments des FARDC et d'autres groupes rebelles locaux dans les massacres commis dans ce territoire (AFP, 29 mars 2016).

volontaire. À cet effet, l'équipe a exhorté le gouvernement congolais, la MONUSCO et la Brigade d'intervention à entreprendre des actions militaires contre les rebelles dans le but de les neutraliser, conformément aux résolutions 2098 et 2147 du Conseil de Sécurité.⁵⁴

C'est dans ce contexte que les opérations conjointes MONUSCO-FARDC ont été lancées le 29 janvier 2015, sous le nom de « Sokola 2 » et se sont arrêtées le jour où le gouvernement congolais et la MONUSCO ont cessé de s'accorder sur la participation de deux généraux congolais à ces opérations. Il s'agissait de généraux sur qui pesaient des « soupçons sérieux d'atteintes graves aux droits de l'homme ». C'est ce désaccord qui a amené la MONUSCO à annoncer sa volonté de marquer une pause dans son soutien à son partenaire congolais dans les opérations conjointes contre les FDLR.⁵⁵ Ce groupe armé a en effet encore en juillet 2015 continué à semer la terreur à l'Est de la RDC. Au cours de ce mois, quelques 6 000 ménages ont fui les exactions commises par les FDLR dans le territoire de Lubero.⁵⁶

Au cours du même mois de juillet, le commandant de la MONUSCO a une nouvelle fois plaidé en faveur d'une coopération avec les FARDC pour traquer les combattants ADF et FDLR.⁵⁷ Mais par la suite, les FDLR ont continué à opérer dans cette région de la RDC. Il s'agit par exemple des cas d'enlèvements, dont ceux de plusieurs jeunes dans la chefferie du Bwito en août 2015.⁵⁸ Il s'agit aussi des affrontements entre les FARDC et les combattants du FDLR signalés à la frontière des territoires de Walikale et de Masisi en septembre 2015.⁵⁹ Ce groupe demeure toujours actif à proximité de Goma, ce qui continue à provoquer des fuites de populations. Leurs attaques, meurtres et exactions n'épargnent personne au moment de leurs opérations.

Finalement, la situation d'insécurité dans l'Est de la RDC pose principalement la question de l'efficacité de la MONUSCO censée ramener la paix et la sécurité dans cette région en appui au gouvernement congolais. Il faut noter que, à la fin de son mandat en septembre 2015, le patron de la MONUSCO a dressé un bilan largement positif de son mandat malgré tous les problèmes qui subsistent sur le terrain.⁶⁰ Cependant, au cours du même mois, le commandant adjoint de la force d'intervention de la MONUSCO déplorait pour sa part la recrudescence des activités des groupes armés au Nord-Kivu et réitérait au patron de la MONUSCO la nécessité d'une reprise des opérations conjointes avec les FARDC.⁶¹

⁵⁴ Voir: <http://www.un.org/press/fr/2016/sc12307.doc.htm>, visité le 24 avril 2016.

⁵⁵ Radio des Nations unies, 21 janvier 2015.

⁵⁶ Radio Okapi, 27 juillet 2015.

⁵⁷ Radio Okapi, 26 juillet 2015.

⁵⁸ Radio Okapi, 19 août 2015.

⁵⁹ Radio Okapi, 1^{er} septembre 2015.

⁶⁰ AFP, 2 septembre 2015.

⁶¹ Radio Okapi, 29 Septembre 2015.

Encore en janvier 2016, les Nations unies estimaient que 9% de la population congolaise avait besoin de protection et d'assistance humanitaire.⁶² Selon le nouveau chef de la MONUSCO, la situation sécuritaire s'était dégradée dans l'Est et devenait de plus en plus inquiétante à l'approche de la période électorale.⁶³ En même temps, OCHA, une organisation des Nations unies, se montre préoccupée par la situation humanitaire au Nord-Kivu.

Eu égard à ces situations, plusieurs analystes essayent de montrer que la MONUSCO devrait repenser son action et sa collaboration avec le gouvernement congolais. Son appui par le Conseil de Sécurité devrait être accru également grâce à une diplomatie qui devrait parvenir à repenser les liens entre l'action des pays voisins et l'efficacité de l'action de la MONUSCO.

Pour le cas de figure qui nous occupe, et pour corroborer la nécessité d'une action commune entre la MONUSCO et l'armée congolaise, les services de sécurité de la République démocratique du Congo se disaient inquiets au sujet d'informations qui faisant état d'infiltrations de rebelles burundais sur leur territoire. Depuis le début de la crise au Burundi, on observe une présence des FNL du général Aloys Nzabampema et d'autres groupes armés burundais, qui feraient des va-et-vient entre la frontière burundaise et les hauts et moyens plateaux pour des raisons de ravitaillement en manioc et sorgho.⁶⁴ Les services de sécurité congolais soutiennent que ces groupes rebelles burundais auraient installé depuis plusieurs mois leur camp permanent sur les hauts plateaux, difficilement accessibles pour l'armée congolaise. Au regard de cette dernière difficulté, congolaise, il nous semble être plus qu'une nécessité de consolider la collaboration en question.

4. JUSTICE ET DROITS HUMAINS

Les violations des droits humains sont souvent des faits de groupes armés et aussi des services de sécurité congolais. Dans un rapport, Human Rights Watch fustige de fortes répressions par les services de sécurité et l'armée à l'encontre d'activistes et d'opposants politiques qui se montreraient contre les manœuvres politiques tendant à modifier la Constitution.⁶⁵ Les services de sécurité, censés pourtant assurer la protection des droits des personnes et de leurs biens, sont, selon plusieurs média tant nationaux qu'internationaux, ceux qui les violent.

Cela est d'autant plus avéré au cours de la période pré-électorale. Pour ne pas tous les nommer, nous citons ici le rapport mensuel du Bureau conjoint des Nations unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique

⁶² AFP, 11 janvier 2016.

⁶³ Centre des Nouvelles des N.U., 14 janvier 2016.

⁶⁴ Journal *RFI Afrique* du 6 janvier 2016.

⁶⁵ Human Rights Watch : Rapport mondial 2016, République démocratique du Congo, événements de 2015.

cratique du Congo, qui a documenté 503 violations des droits de l'homme en septembre 2015 alors qu'au mois d'août de la même année, elles ont été de 409. Ce qui représente une hausse importante, les provinces les plus touchées restant les provinces de l'Est de la RDC, à savoir le Nord-Kivu (198 violations), la province Orientale (167 violations) et le Sud-Kivu (26 violations).⁶⁶

Durant le mois sous analyse (septembre 2015), les agents étatiques (PNC, FARDC, ANR et autorités administratives) ont été responsables de 261 violations ayant fait 326 victimes. Au cours de ce même mois, les agents de l'État ont été responsables de 18 cas d'exécutions extrajudiciaires.⁶⁷ Au cours de cette période pré-électorale, plusieurs personnes ont été arrêtées et des ONG de droits de l'homme interdites de fonctionner pour avoir dénoncé des actions contraires à la Constitution et/ou des violations des droits de l'homme. C'est dans ce même cadre que le gouvernement congolais a empêché une chercheuse expérimentée de Human Rights Watch, Ida Sawyer, de continuer à travailler dans le pays en refusant de renouveler son visa d'établissement. Pour HRW, il s'agit là d'une manœuvre destinée à étouffer les rapports sur les répressions violentes perpétrées par le gouvernement contre les partisans de la limitation des mandats présidentiels.⁶⁸

Au cours du mois de juillet 2015, des activistes des mouvements citoyens Filimbi et Lucha ont été arrêtés sans charges concrètes à leur rencontre.⁶⁹ Le 16 février 2016 à 5h du matin à Goma, les forces de sécurité ont arrêté cinq membres de la Lucha qui appelaient notamment à une meilleure gouvernance et au respect de la Constitution ainsi que du calendrier électoral.⁷⁰ Ils ont été condamnés à deux ans de prison pour avoir exercé leurs droits d'expression.⁷¹ L'UE, l'ONU, Paris, Bruxelles et Washington se sont déclarés très préoccupés par ces condamnations, mais cela n'a rien changé au sort de ces militants des droits de l'homme.⁷²

Au regard de ces nombreux cas d'illégalité dus au pouvoir de Kinshasa, les États-Unis finiront par annoncer le 23 juin 2016 des sanctions à l'encontre du chef de la police, le général Célestin Kanyama. Ses avoirs sont gelés et les Américains n'ont plus le droit d'effectuer la moindre transaction avec lui.⁷³ Le gouvernement américain reproche à Célestin Kanyama d'être impliqué dans des violences contre des civils, et précise bien qu'il s'agit de mesures

⁶⁶ Rapport mensuel du Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'Homme en République démocratique du Congo, septembre 2015.

⁶⁷ *Idem*.

⁶⁸ Rapport d'Human Rights Watch du 9 août 2016.

⁶⁹ Rapport d'Amnesty international du 17 février 2016.

⁷⁰ Lucha est l'un des mouvements de la plateforme citoyenne FILIMBI, dont le lancement, le 15 mars 2015, a conduit à de nombreuses arrestations arbitraires.

⁷¹ RFI, 27 février 2016.

⁷² AFP, 19 mars 2016.

⁷³ BBC Afrique du 23 juin 2016.

contre une seule personne; mais il y aura des conséquences si la situation évolue dans la mauvaise direction.⁷⁴

En dehors de ce genre de limitations à l'exercice des droits citoyens, des crimes ont continué à être commis par les services de sécurité et les bandes armées opérant à l'Est de la RDC à l'encontre de la population civile. Bien que la responsabilité de la police et de l'armée congolaise soit souvent engagée dans ces actes, le gouvernement congolais a toujours adopté un discours défensif. Par ailleurs, pour donner à la face du monde l'impression qu'il est soucieux du respect des droits humains, le gouvernement congolais a finalement mis en place une Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH) en juillet 2015.⁷⁵

Alors que les organisations de la société civile et les médias se sont réjouis de cette mise en place et en attendaient des effets dissuasifs, préventifs et curatifs pour le respect des droits humains, le rythme de violation de ces derniers n'a pas diminué. Déjà en septembre 2015, l'ONU dénonçait l'escalade dans les violations en matière de liberté d'expression en RDC.⁷⁶ Un mois plus tard, la Fondation Clinton quant à elle estimait à 2 000 le nombre d'arrestations arbitraires intervenues en RDC au cours de la même année, avec une tendance à la hausse.⁷⁷

Cette situation de violation des droits de l'homme a continué à s'accroître, particulièrement à Kinshasa. La pression des organisations internationales comme l'ONU ou des ONG comme Human Rights Watch ont poussé le gouvernement à s'engager à étudier cette question.⁷⁸ Mais celui-ci ne s'est pas privé, au cours du même mois, de lancer une enquête administrative contre 33 ONG des Droits de l'Homme militant en faveur du respect de la Constitution.⁷⁹

Une telle situation a perduré au cours de l'année 2016. Un point positif peut cependant être noté: alors que le bureau conjoint des Nations unies sur les droits de l'Homme évoque une augmentation dramatique des violations de ces droits en RDC en 2016⁸⁰, les officiels congolais se sont réjouis de la diminution de 25 % des viols en 2015.⁸¹ Cette déclaration a eu lieu quelques mois après qu'un célèbre film documentaire sur ces questions de viol ait fait beaucoup de bruit.

En effet, en septembre 2015, le gouvernement de la RDC a interdit la

⁷⁴ *Idem.*

⁷⁵ AFP-Belga, 23 juillet 2015.

⁷⁶ Reuters, 9 septembre 2015.

⁷⁷ RFI, 16 octobre 2015.

⁷⁸ Radio Okapi, 8 décembre 2015.

⁷⁹ RFI, 5 décembre 2015.

⁸⁰ Rapport mensuel du Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'Homme en République démocratique du Congo.

⁸¹ Radio Okapi, 1 février 2016.

diffusion, sur l'ensemble du territoire congolais, du film intitulé « L'homme qui répare les femmes - La colère d'Hippocrate ». Il s'agit d'un documentaire dressant le portrait du gynécologue Denis Mukwege et son engagement contre les violences sexuelles au Kivu. Selon Lambert Mende Omalanga, porte-parole du gouvernement, cette mesure d'interdiction se justifierait par le fait que le film déformerait le contenu des témoignages des femmes lors de la traduction de leurs propos du swahili en français par les réalisateurs. En outre, il considère que le film comporterait des « calomnies tacitement exprimées contre l'armée congolaise ».⁸²

Il a fallu attendre mi-octobre 2015 pour que le gouvernement congolais autorise à nouveau la diffusion du film. Rappelons que son interdiction avait suscité de nombreuses réactions d'indignation aussi bien en RDC qu'à l'étranger. Alors que la Belgique avait notamment appelé à la reprise des discussions en RDC afin que le film puisse finalement être diffusé dans le pays, le réalisateur Thierry Michel, pour sa part, avait récusé des erreurs de traduction reprochées à son film.

Ce film pose entre autres la question de l'impunité des auteurs des viols en RDC. C'est d'ailleurs à de telles questions qu'a fait écho la condamnation de Jean-Pierre Bemba quelques mois plus tard. En effet, le 21 juin 2016, Jean-Pierre Bemba a été reconnu coupable par la Cour pénale internationale (CPI) de deux crimes contre l'humanité (meurtre et viol) et de trois crimes de guerre (meurtre, viol et pillage) commis en République centrafricaine entre octobre 2002 et mars 2003. C'est en tant que chef rebelle à l'époque des faits que l'ancien vice-président congolais a ainsi été condamné à 18 ans de prison. Les huit années de détention qu'il a déjà passées en prison seront déduites de sa peine.

Quelques heures avant le prononcé de la peine, la défense de Jean-Pierre Bemba avait annoncé son intention de faire appel du verdict de la CPI, ce qui a été fait. En réalité, la stratégie de défense et de communication de cet ancien vice-président congolais a toujours été tout d'abord de tenter de montrer la différence au sein du commandement des opérations qui étaient dirigées à Bangui par ses officiers et lui-même en tant que chef du mouvement. Selon le secrétaire général du MLC, « Ce que les avocats de monsieur Bemba ont dénoncé, c'est la confusion que fait la cour entre la notion de commandement, d'être responsable militaire, et celle d'avoir le commandement des opérations. Et c'est décevant, car nous croyions que la cour tiendrait en compte le temps que monsieur Bemba a déjà passé en prison ».

Ensuite, c'est le fait que les officiers de Bemba avaient été invités en tant que tiers dans un conflit et pourtant la CPI n'a pas entendu les principaux belligérants. Ainsi, toujours selon le secrétaire général du MLC, « Les principaux protagonistes de la crise centrafricaine cités par la cour sont François Bozize

⁸² Radio Okapi, 2 septembre 2015.

et Ange-Félix Patassé. Où sont-ils ? On n'a appelé personne. La CPI a reconnu que le MLC n'est pas allé à Bangui de lui-même et qu'il n'était pas le seul allié des protagonistes. Le MLC est parti là-bas à la demande expresse de M. Patassé. Jean-Pierre Bemba n'était pas dans la chaîne de commandement», a expliqué Mme Eve Bazaiba, la secrétaire générale du MLC.

Enfin, l'autre argument a été de faire un lien entre l'arrestation de Bemba et la volonté du pouvoir de Kinshasa d'exclure Bemba du domaine politique en RDC. Le MLC a ainsi accusé beaucoup de témoins de la CPI d'avoir été envoyés par le pouvoir de Kinshasa pour témoigner contre Bemba en contrepartie de promesses d'avantages qu'ils n'ont pas encore reçus.

Mais ce qui est certain, c'est que les militants MLC qui s'étaient réunis au siège de leur parti à Kinshasa pour suivre le prononcé de la peine de Jean-Pierre Bemba à la télévision ont été très déçus. Au-delà de cela, la libération de Bemba allait, en tout cas, mener à la renégociation des positions de leadership dans l'opposition congolaise.

5. ECONOMIE

En octobre 2015, un rapport du FMI a mis l'accent sur le taux de pauvreté qui, en RDC, est un des plus élevés au monde, alors que ce pays regorge de nombreuses richesses.⁸³ Plusieurs sociétés minières y font parler d'elles, mais leur apport concret au développement du pays reste maigre. Cette situation n'est pas prête à se rétablir car les prévisions budgétaires au niveau national de 2016 ont sensiblement été revues à la baisse. C'est le fait de la baisse des cours des matières premières au niveau international et ses conséquences sur la production des entreprises travaillant en RDC. Ainsi, en septembre 2015 le groupe suisse Glencore, un géant des matières premières, annonçait la suspension de la production du cuivre pour une durée pouvant aller jusqu'à 18 mois dans la Kamoto au Katanga.⁸⁴ Cette mesure a eu des effets directs sur le plan social (risque de licenciements parmi les 4 500 personnes employées par l'entreprise) et sur l'économie nationale (révision de lois de finances et de l'estimation de la croissance au cours du même mois de septembre par le gouvernement. Cette estimation est passée à 9 % au lieu des 10 % prévus pour 2016).⁸⁵

Cela a eu surtout un effet direct sur le budget national. En effet, le 16 mai 2016, le Premier ministre Matata Ponyo a présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi de finances rectificative 2016. Ce projet de loi prévoyait à la baisse les prévisions budgétaires adoptées en décembre 2015. Ces prévisions sont ainsi passées de 8 milliards à 6 milliards de dollars américains. Cette baisse serait due à des « fluctuations économiques dans le pays suite à des chocs

⁸³ Radio Okapi, 15 octobre 2015.

⁸⁴ AFP, 12 septembre 2015.

⁸⁵ AFP, 25 septembre 2015.

exogènes et même endogènes » qui ont des effets négatifs de ralentissement de la croissance économique: projetée à 9%, cette croissance n'est actuellement que de 6,6% », selon Jean-Luc Mutokambali, président de la Commission économique-financière à la chambre basse du Parlement.⁸⁶

Dans son discours prononcé à l'occasion de la fête de l'indépendance de la RDC le 30 juin 2016, le président Joseph Kabila est largement revenu sur cette situation relative à l'instabilité de la croissance économique de la RDC. Selon lui, cette turbulence est liée au « choc exogène découlant de la baisse continue des cours des matières premières d'exportation, qui affecte plusieurs pays en Afrique et dans le monde ». ⁸⁷ Cependant, le président congolais est resté rassurant par rapport aux effets néfastes éventuels de cette crise.

Mais si le secteur minier continue à être à la base de la croissance en RDC, il continue aussi à alimenter des conflits sanglants entre les entreprises et les exploitants miniers artisanaux. On peut par exemple citer les accrochages entre la population et la police concernant un certain espace d'exploitation de la société minière Kibali Goldmines. Cet accrochage a causé la mort de plusieurs hommes et a fait beaucoup de blessés. Pour cesser les conflits, l'entreprise a fini par décider d'accorder une zone d'exploitation spéciale à des creuseurs locaux considérés comme des clandestins et qui sont régulièrement pourchassés par la police.⁸⁸

Ce genre de problèmes se retrouve dans plusieurs concessions minières, principalement dans l'Est du pays où des creuseurs miniers au niveau local réclament le droit d'exploiter des sites sur lesquels ils ont travaillé depuis des décennies et qu'ils voient ensuite accordés à des entreprises minières internationales par l'État. C'est dans ce sens que plusieurs ONG demandent au gouvernement de reconnaître à ces exploitants un droit d'accès et au besoin de réviser le code minier, une question qui n'est toujours pas à l'ordre du jour au Parlement et qui n'est pas acceptée par le gouvernement malgré tous les problèmes enregistrés dans ce domaine.⁸⁹

Au cours du mois de janvier 2016, alors que le Conseil des ministres notait un ralentissement de l'économie lié à la diminution des cours des matières premières, le gouvernement a mis en place tout un train de mesures contre la fraude fiscale et douanière dans plusieurs secteurs. Ces mesures sont intervenues dans un contexte où la RDC était parmi les derniers pays sur la liste concernant la transparence financière.⁹⁰ En effet, dans son rapport 2015, Transparency International a classé la RDC 147^e sur 168 pays par rapport à la corruption.

⁸⁶ Radio Okapi, 17 juin 2016.

⁸⁷ Radio Okapi, 30 juin 2016.

⁸⁸ AFP, 2 octobre 2015.

⁸⁹ Belga, 26 mars 2015.

⁹⁰ Belga, 27 janvier 2016.

À ce propos, au cours du mois de décembre 2015, Luzolo Bambi, conseiller spécial du chef de l'État en matière de lutte contre la corruption, avait déclaré que la fraude coûtait chaque année jusqu'à 15 milliards de dollars américains à la RDC.⁹¹ Certes, au cours du mois de février 2016, le Premier ministre Matata Ponyo a jugé sans fondement le chiffre de 15 milliards de dollars américains qui disparaîtraient chaque année des caisses du Trésor public du fait de la corruption, aux dires du conseiller du chef de l'État. Quant au classement de Transparency International, Matata Mponyo a estimé que cette ONG n'avait pas de données correctes. Tout cela a lieu dans une situation où le franc congolais se déprécie quasiment au jour le jour par rapport au dollar.

Cependant, on ne peut pas nier que la corruption et les malversations continuent à ruiner l'économie congolaise. Déjà, au cours du mois de février 2016, alors que le Premier ministre congolais venait de relativiser la corruption en RDC, son propre ministre du Budget a fait état de nouveaux détournements dans la paie des fonctionnaires de l'État au dernier semestre 2015.⁹² Plusieurs autres rapports, aussi bien des ONG, des organisations internationales que du gouvernement congolais, font très souvent état de ces mêmes problèmes.

Enfin, terminons cette rubrique avec une information positive concernant la nouvelle compagnie nationale Congo Airways qui a finalement lancé ses premiers vols à destination de Lubumbashi avant de desservir huit, puis quatorze autres destinations en octobre 2015.⁹³ Ce lancement a été fait à Kinshasa le 9 octobre 2015 par le chef de l'État, qui inaugurait les vols des deux premiers Airbus A320 de la compagnie. À cette occasion, le ministre des Transports et Voies de communications, Justin Kalumba, a déclaré que cet événement était historique dans la mesure où il marquait le début effectif du trafic aérien de cette nouvelle compagnie.

6. CONCLUSION

L'incertitude politique dans laquelle la RDC est plongée actuellement est due au fait de la volonté du gouvernement congolais de ne pas organiser les élections dans les délais constitutionnels, ce qui fait craindre des effets négatifs sur la stabilité du pays.⁹⁴ Comme nous l'avons montré, l'actuelle MP ne se doute pas des troubles éventuels que peut causer ce non-respect de la Con-

⁹¹ Radio Okapi, 1^{er} février 2016.

⁹² Radio Okapi, 14 février 2016.

⁹³ AFP, 20 octobre 2015.

⁹⁴ Il est certes possible de relever une certaine responsabilité de l'opposition politique congolaise dont les incohérences, les versatilités, les divisions, etc. renforcent le pouvoir en place dans ses tentatives de « glissement ». Cependant, il n'en reste pas moins que la responsabilité d'organiser les élections incombe au gouvernement et que, comme l'ont montré les deux dernières Chroniques politiques de la RDC 2013-2014 et 2014-2015, cette tâche a été l'un des derniers soucis du régime de Kabila qui, à la place, a essayé de tout faire pour rester au pouvoir à tout prix.

stitution. On aurait pu croire que ces risques, ajoutés aux pressions internes à la MP, à celles de l'opposition politique, des partenaires internationaux et de la société civile locale, pourraient amener le pouvoir à fléchir. Mais cela n'est pas le cas.

En effet, le discours du 29 juin 2016 de Joseph Kabila à la nation, à la veille de la fête de l'indépendance de la RDC a montré plutôt une persistance du pouvoir dans la voie anticonstitutionnelle ou encore dans celle du « glissement ». Écoutons le président de la République: « À tous ceux qui pensent que l'histoire de la République démocratique du Congo devrait toujours s'écrire en lettres de sang et par les autres, nous rappelons que c'est par le peuple congolais et en RDC, dans la paix, que les nouvelles pages de l'histoire de notre pays restent à écrire et le seront ». Le président faisait référence à ces pressions externes qui appuient les revendications internes en faveur du respect de la Constitution.

Toujours selon le président congolais, il appartient aux Congolais de décider de leur sort face aux « ingérences étrangères dans les affaires intérieures de la RDC ». Pour lui, « [...] comme nous n'avons jamais cessé de le répéter, notre peuple est aujourd'hui mûr. Il connaît parfaitement où se trouvent ses intérêts et comment en assurer la défense. La défense de ces intérêts ne se fera plus par la violence, mais plutôt à travers la recherche permanente d'un consensus responsable, susceptible de nous aider à préserver les acquis de la lutte de nos pères de l'indépendance et ceux de nos efforts communs, à savoir la paix, la stabilité politique et économique ainsi que le vaste patrimoine des infrastructures ». En parlant de la souveraineté, il a ajouté: « C'est de haute lutte en effet que ce statut a été conquis. Nos héros et martyrs en ont payé le lourd tribut, pour que vive la patrie, toujours et perpétuellement en danger [...] Il nous faut, envers et contre tout, œuvrer, de manière inlassable, en faveur de la paix et de la sécurité de notre pays, et faire face aux terroristes qui nous sont imposés ».

Il nous paraît important de revenir sur ce discours car il est révélateur de plusieurs réflexions. Tout d'abord, ce discours souverainiste et offensif n'est pas nouveau dans l'entourage du président Kabila. Il est visible dans la stratégie de communication de Lambert Mende, son ministre de l'Information et porte-parole du gouvernement. Celui-ci l'a souvent prononcé en substance, ces dernières années, à chaque fois que sont reprochés au gouvernement des actes de violation des droits de l'homme ou le non-respect de la loi. Un tel discours a toujours permis au pouvoir de ne pas s'expliquer sur le fond des problèmes réels qui se posent ou sur des accusations avérées dont il devrait répondre.

Ensuite, c'est ce même discours qui a été utilisé dans les pays voisins de la RDC qui n'ont pas respecté le délai constitutionnel et qui ont violé la Constitution soit en offrant un troisième mandat au président sortant (Burundi),

soit en modifiant la Constitution pour lui permettre de se représenter pour la troisième fois (République du Congo, Rwanda). Voilà pourquoi un tel discours n'inspire pas confiance à plusieurs acteurs qui souhaitent que le pouvoir de Kinshasa s'engage à respecter les délais constitutionnels. Ce qui risque de renforcer encore l'incertitude politique qu'on peut actuellement observer en RDC.

Enfin, il s'agit aussi d'un discours qui souvent permet de désigner des coupables à réprimer, ces personnes et ces organisations qui refusent de s'inscrire dans la logique du pouvoir et qui militent pour le respect de la Constitution.⁹⁵ Elles seraient alors des ennemis du pays auquel elles chercheraient à nuire. Il en a ainsi été dit des organisations comme la LUCHA et le mouvement citoyen FILIMBI ou encore des personnalités telles que Moïse Katumbi, comme on peut l'entendre dans plusieurs discours de Lambert Mende. On peut alors comprendre pourquoi tous les observateurs indépendants, aussi bien internationaux que nationaux, font de plus en plus remarquer la recrudescence des violences politiques et des limitations et violations des droits humains.

Or, un tel contexte a souvent eu pour effet de favoriser la recrudescence de l'insécurité de façon plus large. Cela a aussi eu des conséquences sur l'économie locale d'une population dont les dirigeants se concentrent plus sur leur maintien au pouvoir que sur la pacification, le développement et la lutte contre la pauvreté, devenus pourtant les refrains de leurs discours quotidiens. C'est ainsi que se dessine le parcours d'une incertitude politique vers l'éventualité d'une confusion généralisée que nul ne souhaite pour ce grand pays.

Boston, juillet 2016

⁹⁵ Rapport de HRW, 2015, <https://www.hrw.org/fr/world-report/2016/country-chapters/285142>, visité le 25 mai 2016.

